

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020**

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS  
LOCAUX (CCSPL)**

L'an deux mille vingt, le vendredi 25 du mois de septembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
	Nom	Prénom			Nom	Prénom		
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges	X	
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		MOUSSE	Tony	X	
6	CHALUS	Ary		X	BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric	X		BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X				
10	RICHARD	Maryvonne		X				
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle		
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David	X	
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice		
19	CORNET	Cédric		X	FRAIR	Jules		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix		X	SAHAI	Serge	X	
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien	X	
27	MAES	Jean-Claude	X		ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric	X		DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline		X	EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick	X	
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie		

	<b>TITULAIRES</b>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	<b>SUPPLEANTS</b>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe	X		COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella	X		MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille	X		PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin	X		FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy	X	
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre		X	BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe		X	DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	RICHARD	Albert	X		SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	FOY	Manon		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge	X		LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon		X	BRESLAU	Nicolas		

**Procurations :** M. Georges **COUPPE DE KERMARTIN** à M. Éric **LATCHOUMANIN**.

**Secrétaire de séance :** Mme Ornella **KINDEUR**

## DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux est obligatoire pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Par délibération en date du 13 juin 2014 le Comité Syndical a créé une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Composition et rôle de la commission :

La Commission Consultative des Services Publics Locaux doit comprendre un président, qui est le président de l'EPCI (ou son représentant), des élus de la collectivité responsable du service public, des représentants des associations locales, qui sont nommés par le comité syndical, si l'ordre du jour le nécessite, des personnes qualifiées qui sont consultées.

Les élus du Sy.MEG souhaitent associer les usagers à l'organisation du service public de distribution de l'énergie électrique dont ils ont la charge.

Aussi, pour permettre une plus grande efficacité de la CCSPL, le Sy.MEG avait décidé de préciser ses missions et proposer d'associer aux membres désignés par sa délibération en date du 19 septembre 2014, une instance représentative d'usagers, la CNL / Guadeloupe, qui en était favorable.

Pour le Sy.MEG, Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité, la CCSPL examinera :

- Le rapport que le Concessionnaire, EDF Archipel Guadeloupe, doit remettre chaque année à l'Autorité Concédante ;
- Le rapport de contrôle établi par l'Autorité Concédante.

La CCSPL sera consultée, pour avis, par l'assemblée délibérante sur :

- Tout projet de délégation de service public de l'électricité ;
- Tout projet de création d'une régie à autonomie financière, pour l'exploitation d'un réseau électrique.

La CCSPL pourra également débattre d'autres sujets liés notamment à l'information et à la défense des usagers.

Elle sera donc composée de 6 membres désignés par l'Assemblée (dont un Président et un Vice-président), des représentants des associations locales et des associations d'usagers.

L'Assemblée est appelée à se prononcer sur cette proposition de désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

## DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1413-1 et L.2121-21 dernier alinéa,

Vu la délibération n°25 en date du 19 septembre 2008 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant que cette commission présidée par le président du Sy.MEG ou son représentant,

Considérant que cette commission doit comprendre des membres de l'assemblée délibérante en application de la représentativité proportionnelle,

Considérant que cette commission est constituée par ailleurs de représentants d'associations locales,

Considérant la volonté des élus du Sy.MEG d'associer les usagers à l'organisation du service public de distribution de l'énergie électrique dont ils ont la charge,

Considérant que les représentants des associations locales sont nommés membres de la commission par délibération du comité syndical,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	34
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE

**Article 1 :** De désigner comme suit les membres de la commission consultative des services publics locaux :

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL	REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS LOCALES ET D'ASSOCIATION DES USAGERS
1-M. Daniel <b>DULAC</b> - Président	M. Camille <b>CESAR-AUGUSTE</b> (CLCV)
2- M. Olga <b>BERAL</b> – Vice-Président	Mme Eliane <b>MARAKALA</b> (UDAF)
3-M. Pierre-Emile <b>DAVID</b>	Mme Renée <b>EPAMINONDAS</b> (archipel des sciences)
4-M. Éric <b>MANNE</b>	M. Laurent <b>FIFI</b> (expert immobilier)
5-M. Jean-Claude <b>MAES</b>	M. Jimmy <b>TELEMAQUE</b> (syndicat de l'énergie)
6-M. Christian <b>JOSPITRE</b>	

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le mercredi 30 septembre 2020  
Président  
DULAC Daniel

